

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 18 décembre 2023

### **Autoroute A69 : deuxième réunion du comité de suivi des engagements de l'État**

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en présence de Michel Vilbois, préfet du Tarn, a réuni le 18 décembre, à Toulouse, le comité de suivi des engagements de l'État de l'A69, liaison autoroutière reliant Castres (Tarn) à Verfeil (Haute-Garonne). Cette instance annuelle de concertation est composée des élus des territoires concernés, des administrations intervenant sur le projet, des représentants socio-économiques et d'associations, notamment de protection de l'environnement.

Cette deuxième réunion du comité de suivi a permis de réaliser un point d'étape précis du projet.

**La société ATOSCA a présenté l'avancement du chantier, qui a débuté au mois de mars 2023. Le concessionnaire a confirmé que le calendrier et les échéances initialement prévues étaient bien respectées. Il a surtout rendu compte des mesures mises en œuvre pour satisfaire les engagements pris par l'État au moment de la Déclaration d'Utilité Publique de 2018.**

Pour rappel, le concessionnaire, à la faveur du contrat signé en avril 2022, a l'obligation de mettre en œuvre les exigences recensées dans le [dossier des engagements de l'État](#), qui sont classées par grandes thématiques et déclinées en plus de 400 mesures destinées à préserver les milieux physiques, naturels et humains.

Plus précisément, ATOSCA a exposé, à l'ensemble des acteurs et des parties prenantes au projet, les **solutions d'évitement, de réduction et de compensation des impacts**, pour les travaux réalisés à ce jour : déboisements, préparation des plateformes, terrassements, construction des ouvrages d'art, fouilles archéologiques, mise en défens environnemental, déviations de réseaux.

Cette réunion a aussi été l'occasion pour l'État, **de réaffirmer son rôle en termes de contrôle des prescriptions de l'autorisation environnementale délivrée le 1<sup>er</sup> mars 2023**. En effet, le préfet de région a rappelé que les services instructeurs, chargés de la police de l'environnement, sont pleinement mobilisés sur ce chantier majeur pour vérifier que les mesures réglementaires sont bien appliquées sur le terrain.

Des non-conformités ont pu être constatées et certaines d'entre elles ont donné lieu à des mises en demeure. Le concessionnaire en a pris acte et a pris l'engagement de renforcer son système de suivi et de contrôle interne.

